



## Cellules et Studios Réhabilités Pollués, Alerte du CHSCT

Les résultats des taux de formaldéhydes relevés dans les nouveaux locaux techniques radiophoniques du 9 au 16 mai 2012 ont été présentés le 19 juin 2012 lors de la réunion du CHSCT.

Les 40 locaux étudiés présentent tous des valeurs au-dessus de 87 µg/m<sup>3</sup>. Parmi eux 38 présentent des valeurs supérieures à 100 µg/m<sup>3</sup> dont 27 des valeurs supérieures à 150 µg/m<sup>3</sup> et allant jusqu'à 236,93 µg/m<sup>3</sup>.

**Les élu-es ont alors fait valoir leur droit d'alerte et ont demandé la fermeture de ces locaux pollués, la recherche et le retrait de la (des) source (s) de formaldéhydes.**

Les élu-es ont rappelé que le Haut Conseil de la Santé Publique préconise une valeur cible de 10 µg/m<sup>3</sup> en 2019, que dans l'intervalle la valeur de 50 µg/m<sup>3</sup> qui est « la valeur maximale admissible pour une exposition de longue durée », nécessite une intervention dans les mois qui suivent sa constatation afin de ramener la mesure sous 30 µg/m<sup>3</sup>. Ils ont également rappelé que le Haut Conseil de la Santé Publique préconise, dans le cas d'une teneur supérieure à 100 µg/m<sup>3</sup>, une réaction immédiate par l'identification et le retrait des sources des formaldéhydes au cours du mois suivant.

Les élu-es ont enfin ajouté que le Haut Conseil de la Santé Publique préconise que les bâtiments neufs ou faisant l'objet d'opérations de rénovation de grande ampleur livrés à partir de 2012, présentent, avant livraison aux occupants, des teneurs moyennes inférieures à 10 µg/m<sup>3</sup>.

**La direction a répondu à l'alerte du CHSCT en fermant l'ensemble des locaux radiophoniques de la radiale et de la petite couronne le jour même de l'alerte afin d'engager des mesures d'assainissement.**

La Direction a exposé les mesures qu'elle envisageait de prendre lors du CHSCT du 28 juin: mise en place de purificateurs d'air par photocatalyse dans les locaux vides, afin de faire descendre rapidement le taux de formaldéhydes dans l'air sous 50 µg/m<sup>3</sup> (taux en-dessous duquel les salariés pourraient de nouveau travailler dans les locaux), recherche des matériaux sources du dégagement de formaldéhydes, suivi de l'évolution du taux par de nouvelles mesures, mesures également étendues à tous les locaux neufs possédant des matériaux similaires. Le Docteur Squinazi, directeur du Laboratoire de l'Hygiène de la Ville de Paris, appelé en séance à répondre à nos questions, a conforté l'ensemble des mesures demandées par le CHSCT lors de l'alerte, notamment le retrait des sources des formaldéhydes. Ce médecin a également préconisé le suivi médical des salariés exposés.

La nécessité de fermer ces locaux pollués va avoir des conséquences très importantes sur la production des antennes ! Il est bien entendu que cette fermeture ne devra en aucun cas être le prétexte à des horaires de travail inacceptables, à des pertes de revenus pour les cachetiers, ou encore à une révision des méthodes de production. La direction est responsable de cette situation, elle aurait pu réagir bien avant et éviter ainsi une fermeture dans la période critique des grilles d'été, elle doit agir pour qu'aucun salarié ne soit lésé. Les élu-es du CHSCT et du CE, l'intersyndicale y veilleront.

La gravité des taux de formaldéhydes atteints a nécessité cette action immédiate du CHSCT mais elle ne représente hélas qu'une petite partie des causes de dégradation des conditions de travail des salarié-es dans les locaux réhabilités.

La chaleur pour les uns, le froid pour les autres, l'éblouissement en l'absence de stores pour les uns, les bureaux sans éclairage naturel pour les autres, les odeurs nauséabondes pour tous, l'absence ou l'insuffisance de renouvellement d'air, les fuites d'eau lorsqu'il pleut, les verres sérigraphiés... constituent la réalité quotidienne de ces nouveaux locaux. Quant au self, il touche tous les salarié-es, y compris et d'abord les salarié-es de la restauration ! L'expertise réalisée par le cabinet ISAST pour le CHSCT montrera sans doute toutes les dimensions de ces nouvelles conditions de travail !

C'est une politique de réhabilitation au moindre coût, c'est un projet d'aménagement décidé sans qu'aient jamais été pris en compte les intérêts des salarié-es par des directions peu préoccupées du travail réel exercé. C'est le mépris qui nous a conduit là.

**Il faut que cela change! Cette alerte doit être entendue comme un avertissement par la direction.**

Les salarié-es n'accepteront pas de continuer à travailler dans ces conditions. Ce bâtiment doit redevenir ce pourquoi il a été destiné à sa conception : une maison de la radio, où chacun puisse exercer son métier avec fierté et dans les meilleures conditions. Pour cela, il faut respecter les remarques des professionnels, adapter les espaces et les outils à notre travail, à nos métiers !